



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 2 octobre 2020

Résultats de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 336 millions d'euros

Réduction de moitié de l'endettement du Groupe

Cooptation de Messieurs David Eckert et Paul Russo en qualité de nouveaux administrateurs

- ✓ Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant total de 335.957.607,87 € (prime d'émission incluse) via l'émission de 11.198.586.929 actions nouvelles, comprenant environ :
 - **84,64 millions d'euros souscrits en espèces par le marché ;**
 - **0,94 millions d'euros souscrits en espèces par certains membres du comité ad-hoc des porteurs d'Obligations** conformément à leurs engagements de souscription en espèces ; et
 - **58,25 millions d'euros convertis par GoldenTree et Financière de la Clarée** par compensation de créances via l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription;
 - **192,12 millions d'euros convertis par compensation de créances** par les créanciers obligataires, conformément à leurs engagements de souscription aux termes du Plan Modifié ;
- ✓ Cette opération permet au Groupe de recevoir **85 millions d'euros de liquidités** (nets de la Commission de Soutien) et de **réduire d'environ 260 millions d'euros sa dette brute** pour atteindre environ 256 millions d'euros (*avant application de la norme IFRS 16*).
- ✓ Livraison des 625.912.878 **actions gratuites** le 6 octobre 2020 à raison d'une action gratuite pour une action existante comme précédemment annoncé.

NE PAS DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

- ✓ A l'issue de ces opérations, GoldenTree devient le premier actionnaire de la Société, avec **26,00 % du capital de la Société**, tandis que les actionnaires existants et nouveaux investisseurs détiendront 31,45%, et les autres porteurs d'Obligations détiendront 42,54%¹.
- ✓ **Cooptation** de Messieurs David Eckert et Paul Russo en qualité de nouveaux administrateurs en remplacement de Messieurs Eric Boustouller et Philippe de Verdalle, démissionnaires.

A l'occasion de la réalisation de l'augmentation de capital, Pierre Danon, Président de Solocal Group, déclare :

*« Nous clôturons aujourd'hui la dernière étape du plan de renforcement de notre structure financière. L'enjeu était décisif pour l'avenir de notre Groupe, et je suis heureux de cette issue qui nous permet aujourd'hui de repartir de l'avant avec un **endettement réduit de plus de moitié**. La recomposition de notre capital autour d'actionnaires partageant notre vision stratégique est également une vraie satisfaction. Je tiens à cet égard à remercier tous les investisseurs, qu'ils soient professionnels ou particuliers, qui nous ont accordé leur confiance. Nous pouvons désormais, porter toute notre énergie sur l'exécution de la feuille de route qui doit nous permettre de faire de Solocal, un champion français du marketing digital. Malgré les incertitudes toujours fortes sur l'évolution de la situation sanitaire, nous restons à ce jour parfaitement en ligne avec les objectifs fixés. C'est donc avec une confiance renforcée que nous entrons dans une nouvelle étape de notre histoire qui sera, j'en suis convaincu, très vite créatrice de valeur pour nos clients, nos collaborateurs et tous nos actionnaires. »*

Résultats de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS

Dans le cadre du renforcement de sa structure financière, Solocal Group (la « **Société** ») annonce aujourd'hui la réalisation de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription via l'émission de 11.198.586.929 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») au prix de souscription unitaire de 0,03 €, prime d'émission incluse, soit un montant de 335.957.607,87 € (prime d'émission incluse) (l'« **Augmentation de Capital avec maintien du DPS** ») conformément au Plan Modifié.

¹ Etant précisé que l'auto-détention représente 0,01% du capital après les augmentations de capital.

NE PAS DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Réalisation de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS

A l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 29 septembre 2020, le nombre d'Actions Nouvelles souscrites à titre irréductible et à titre réductible s'est élevé à 4.763.176.572 actions, représentant un montant de souscription de 142,89 millions d'euros correspondant à (i) 2.821.511.685 actions, représentant une souscription de 84.645.350,55 € (prime d'émission incluse), souscrites à titre irréductible et réductible en espèces et (ii) 1.941.664.887 actions, représentant une souscription de 58.249.946,61 € (prime d'émission incluse), souscrites à titre irréductible par compensation de créances par GoldenTree et Financière de la Clarée .

Par conséquent, la Société a décidé ce jour d'appeler les engagements de souscription pris par les porteurs d'Obligations conformément aux termes du Plan Modifié afin de solliciter leur souscription à l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS à hauteur des 6.435.410.357 Actions Nouvelles non souscrites, représentant un montant de souscription total de 193.062.310,71 euros à libérer (i) en espèces à hauteur de 939.609,78 € (soit 31.320.326 Actions Nouvelles) afin de sécuriser un apport en espèces d'au moins 85 millions d'euros (nets de la Commission de Soutien) et (ii) par compensation avec leurs créances au titre des Obligations à hauteur de 192.122.700,93 € (soit 6.404.090.031 Actions Nouvelles).

Utilisation du produit

L'émission des Actions Nouvelles a permis de dégager **pour la Société un produit brut en espèces d'environ 85,58 millions d'euros.**

Le produit de cet apport en espèces sera mis au service des besoins opérationnels² de la Société impactés par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, aux décaissements des indemnités du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) de 2018 sur le dernier trimestre 2020, aux décaissements liés à l'extension du congé de mobilité mis en œuvre en 2019, et au paiement des frais de transaction, des frais administratifs et juridiques et de la Commission de Soutien.

Les souscriptions par voie de compensation de créances, d'un montant de 250.372.653,47 euros, réduisent à due concurrence le montant de la dette obligataire de la Société.

² Le besoin de liquidité total sur les 18 prochains mois s'élève à 120 millions d'euros : 75 millions d'euros de besoin de liquidité opérationnel (dont 25 millions d'euros relatifs aux décaissements des indemnités du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) de 2018 sur le dernier trimestre 2020 et aux décaissements liés à l'extension du congé de mobilité mis en œuvre en 2019), 20 millions d'euros de passif fiscal et social constitué pre-Covid, environ 18 millions d'euros de frais de transaction (dont la rémunération du coordinateur global et teneur de livre associé et du chef de file et teneur de livre associé) et 10 millions d'euros pour gérer la saisonnalité de la trésorerie. Le solde des besoins de liquidité de la Société est couvert par le Prêt Atout de 16 millions d'euros conclu par la Société en août 2020 et les Nouvelles Obligations de 17,7 millions d'euros émises le 14 août 2020.

NE PAS DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

A la suite de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS, la dette obligataire sera ainsi réduite à 168.454.208 euros, représentée par 334.125.321 Obligations d'une valeur faciale de 0,5041647472146 euro chacune.

Règlement-livraison

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des Actions Nouvelles sont prévus le **6 octobre 2020**. Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société. Elles seront négociées sur la même ligne de cotation sous le même code ISIN FR0012938884.

Il est rappelé que la Société a procédé à une **attribution d'actions gratuites** (les « **Actions Gratuites** »), à raison d'une Action Gratuite d'une valeur nominale de 0,01 € chacune pour une action existante, émises dans le cadre d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 6.259.128,78€ au profit des actionnaires justifiant d'une inscription en compte au 7 septembre 2020 (soit le 9 septembre en position réglée-livrée, *record date*) après clôture de la séance de Bourse étant précisé que la Société a renoncé à une telle attribution au titre des actions auto-détenues (cf. communiqué de presse du 10 septembre 2020). Le règlement-livraison des Actions Gratuites, qui seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le même code ISIN FR0012938884, doit intervenir le 6 octobre 2020.

La Société procèdera également à une **augmentation de capital réservée** d'un montant de 13.000.000 € (prime d'émission incluse) au profit des membres du comité ad hoc des porteurs d'Obligations ou leurs affiliés, cessionnaires et ayant-droits (les « **Obligataires Restructuration** »), par l'**émission de 367.231.638 actions nouvelles** d'une valeur nominale de 0,01 € chacune (les « **Actions Restructuration** »), à souscrire par voie de compensation de créances avec les créances qu'ils détiennent sur la Société au titre des commissions de restructuration suivantes (i) une commission d'un montant total de 6,5 millions d'euros due aux Obligataires Restructuration s'étant engagés à souscrire en espèces une partie des Actions Nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, et (ii) une commission d'un montant total de 6,5 millions d'euros due à l'ensemble des Obligataires Restructuration au titre de leur participation à la restructuration, au prix de souscription de 0,0354 € par action nouvelle.

Le règlement-livraison des Actions Restructuration doit intervenir le 7 octobre 2020.

A l'issue de l'émission des Actions Nouvelles, des Actions de Restructuration et des Actions Gratuites, GoldenTree deviendra le premier actionnaire de la Société, avec 26,00 % du

NE PAS DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

capital de la Société, tandis que les actionnaires existants et nouveaux investisseurs détiendront 31,45%, et les autres porteurs d'Obligations détiendront 42,54%³.

Impact de la Restructuration sur l'actionariat de la Société

Actionariat	Pourcentage du capital avant Restructuration	Pourcentage du capital après Restructuration
Actionnaires existants et nouveaux investisseurs ⁴	99,82%	31,45%
Auto-détention	0,18%	0,01%
GoldenTree	-	26,00%
Autres obligataires identifiés	-	31,75%
- dont <i>Crédit Suisse</i>	-	6,34%
- dont <i>Melqart</i>	-	6,36%
- dont <i>Amiral</i>	-	5,52%
- dont <i>DNCA</i>	-	5,29%
- dont <i>Robus</i>	-	3,27%
- dont <i>B&G</i>	-	2,18%
- dont <i>Whitebox</i>	-	1,80%
- dont <i>Sculptor</i>	-	0,99%
Obligataires non identifiés	-	10,79%
Total	100,00%	100,00%

NB : les participations indiquées pour les autres obligataires identifiés après Restructuration comprennent les Actions Nouvelles souscrites par ces derniers au titre de leurs engagements de souscription en espèces et par compensation avec leur créance obligataire, à l'exclusion de toutes Actions Nouvelles qu'ils ont pu souscrire par exercice de DPS ou de celles qu'ils détenaient avant la Restructuration, qui sont incluses dans la catégorie 'Actionnaires existants et nouveaux investisseurs'.

Engagement de conservation

Les Actions Nouvelles souscrites par GoldenTree et Financière de la Clarée sont assujetties à un engagement de conservation d'une durée **de 9 mois** à compter de leur émission (sous réserve de certaines exceptions usuelles).

Engagement d'abstention

Aux termes d'un contrat de placement conclu avec Deutsche Bank AG et Louis Capital Markets UK, la Société s'est engagée envers ces derniers notamment à ne pas émettre, offrir ou céder, directement ou indirectement, des actions ou d'autres titres de capital de la Société, ni à effectuer toute opération ayant un effet économique similaire, pendant une période expirant 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS, sans leur accord préalable, sous réserve d'exceptions usuelles plus détaillées dans le communiqué de presse du 10 septembre 2020.

³ Etant précisé que l'auto-détention représente 0,01% du capital après les augmentations de capital.

⁴ Nouveaux investisseurs ayant acquis et exercé des DPS.

NE PAS DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Information du public

La Société rappelle que l'émission des Actions Nouvelles a fait l'objet d'un prospectus approuvé par l'AMF le 10 septembre 2020 sous le numéro 20-451 (le « **Prospectus** ») composé (i) du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2020 sous le numéro D.20-0429, complété par un premier amendement déposé le 20 juillet 2020 sous le numéro D.20-0429-A01 et par un second amendement déposé le 9 septembre 2020 sous le numéro D.20-0429-A02, (ii) de la note d'opération en date du 10 septembre 2020 et (iii) du résumé du Prospectus.

Le Prospectus est disponible sans frais au siège social de la Société (204 Rond-Point du Pont de Sèvres - 92649 Boulogne-Billancourt), sur le site Internet de la Société (www.solocal.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits au chapitre 2 du document d'enregistrement universel 2019 (tel que modifié par le premier amendement visé ci-dessus) faisant partie du Prospectus ainsi qu'au chapitre 2 de la note d'opération en date du 10 septembre 2020.

Regroupement d'actions

Faisant usage de la délégation accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 24 juillet 2020 aux termes de sa 22^{ème} résolution, le Conseil d'administration de la Société, réuni ce jour, a décidé, dans le cadre de l'exécution du Plan Modifié, de mettre en œuvre un regroupement des actions de la Société par attribution d'une **action nouvelle de 1 € de valeur nominale pour 100 actions anciennes** de 0,01 € de valeur nominale chacune (cf. communiqués de presse du 3 juillet 2020 et du 10 septembre 2020).

Un avis de regroupement sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 7 octobre 2020 afin d'annoncer aux actionnaires le lancement de l'opération de regroupement d'actions qui débutera le 22 octobre 2020.

NE PAS DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Cooptation de Messieurs David Eckert et Paul Russo en qualité de nouveaux administrateurs

Monsieur Eric Boustouller, qui quittera la Direction Générale du Groupe le 4 octobre 2020, a informé le Conseil d'administration de la Société de sa démission de son mandat d'administrateur avec effet ce jour. La Société rappelle que Monsieur Philippe de Verdalle a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du comité des rémunérations et des nominations le 28 août 2020 (cf. communiqué du 31 août 2020).

En conséquence, le Conseil d'administration de la Société a décidé, à l'unanimité, sur proposition de GoldenTree et sur recommandation du comité des rémunérations et nominations, de procéder ce jour à la cooptation de Messieurs **David Eckert** et **Paul Russo** au poste d'administrateurs de la Société, en remplacement respectivement de Messieurs Eric Boustouller et Philippe de Verdalle, démissionnaires. Messieurs David Eckert et Paul Russo sont nommés pour la durée restant à courir des mandats de Messieurs Eric Boustouller et Philippe de Verdalle, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 respectivement.

Conformément à l'article L. 225-24 du Code de commerce, les nominations de Messieurs David Eckert et Paul Russo sont soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

L'expérience de Messieurs Eckert et Russo, en tant que mandataires sociaux et administrateurs des groupes **Pages Jaunes Canada** et **Hibu**, sera pertinente pour Solocal et leur qualité de jugement indéniable. Ils apporteront au conseil en particulier leur expérience en matière de stratégie, d'excellence opérationnelle, de transformation.

David Eckert est Président et Directeur Général de Yellow Pages Limited (Canada). Sous sa gouvernance depuis fin 2017, YP Canada a réduit sa dette nette de C\$350 millions à C\$0 millions, augmenté sa marge d'EBITDA de 25% à 40% sur l'année 2019 et pendant la crise du Covid a maintenu les effectifs, l'activité et amélioré la position de trésorerie du groupe à plus de C\$100 millions.

Auparavant, David Eckert a été Président et Directeur Général du Groupe Hibu, qui opère dans 8 pays et sur 4 continents. Le déploiement d'une nouvelle stratégie et l'excellence de l'exécution ont permis de doubler la valeur d'entreprise du groupe sous sa gouvernance, en créant plus d'1 milliard d'euros de valeur. David Eckert a été Président ou Administrateur de

NE PAS DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

nombreuses sociétés, cotées ou non-cotées, partout dans le monde, notamment X-Rite, Inc., Safety-Kleen Systems, Inc., le Hibu Group, Clean Harbors, Inc., Italiaonline S.p.A., et Yellow Pages Limited (Canada). Au début des années 80, il a été Vice-président et Associé de Bain & Company. Il est diplômé en économie et en ingénierie de l'Université Northwestern et titulaire d'un MBA de la Harvard Business School.

Paul Russo est Administrateur de **Yellow Pages Limited Canada**, Président du Comité des ressources humaines et de rémunération et membre de son Comité d'audit. Paul Russo était également Directeur Général de Color Spot Holdings, Inc., le plus grand producteur de plantes et d'arbustes en pots des États-Unis.

Basé à Londres entre 2014 et 2016, il a été Vice-Président en charge du Développement, du Groupe Hibu et aux Comités de Direction aux Etats-Unis, Royaume-Uni, Espagne, Amérique Latine, Inde et Philippines.

Paul Russo a commencé sa carrière post-MBA en tant qu'Associé de Bain & Company, en conseillant des sociétés américaines, Canadiennes et Européennes afin d'améliorer leur positionnement concurrentiel et résultats financiers. Il est titulaire d'un Bachelor en administration des affaires de l'université de Californie à Berkeley et d'un MBA des affaires de la Harvard Business School. Avant son diplôme, il a commencé sa carrière chez Arthur Young & Company où il a reçu le titre de CPA.

Conformément à la recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil d'administration a estimé que Messieurs David Eckert et Paul Russo, compte tenu de leurs relations avec GoldenTree, actionnaire de référence de la Société, ne remplissent pas les critères prévus par le Code Afep-Medef pour pouvoir être considérés comme administrateurs indépendants. Le Conseil d'administration de la Société se compose ainsi de 9 membres dont 5 administrateurs indépendants et 1 administrateur représentant les salariés.

Comme annoncé par la Société dans son communiqué de presse du 31 août 2020, Monsieur Pierre Danon, Président du Conseil d'administration, assurera la direction générale de l'entreprise à compter du 5 octobre 2020. Les conditions financières du départ de Monsieur Eric Boustouller feront l'objet d'un communiqué de presse séparé.

NE PAS DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Définitions :

« **Commission de soutien** » désigne la commission de souscription représentant 2,5% du montant de l'émission des Actions Nouvelles respectivement souscrites et libérées en espèces représentant un montant total maximum de 584.960,33 € (pour un montant total d'engagements de 23.398.413 €) due aux actionnaires qui se sont engagés, entre le 8 juillet et le 17 août 2020, à souscrire à titre irréductible à l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS, pour tout ou partie de leurs droits préférentiels de souscription (cf. communiqués de presse des 8 et 22 juillet 2020 et du 10 septembre 2020);

« **DPS** » désigne le droit préférentiel de souscription des actionnaires à l'augmentation de capital ;

« **GoldenTree** » désigne GoldenTree Asset Management LP, agissant au nom et pour le compte de certains fonds et/ou comptes dont il assure la gestion ;

« **Obligations** » désigne les obligations portant intérêt au taux de marge plus EURIBOR 3 mois, émises par la Société le 14 mars 2017 et dont les termes et conditions ont été modifiés par l'effet de l'arrêté du Plan Modifié ;

« **Plan Modifié** » désigne le plan de sauvegarde financière accélérée modifié, tel qu'approuvé à l'unanimité par l'assemblée unique des obligataires le 13 juillet 2020 et arrêté par jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 6 août 2020.

Avertissement

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières de Solocal Group en Australie, au Canada, au Japon ou aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tous autres pays dans lesquels une telle offre ou sollicitation serait interdite.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Le présent communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon ou aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la Directive Prospectus 2003/71/CE (le « **Règlement Prospectus** »). Les informations du présent communiqué sont présentées à titre d'information uniquement et ne prétendent pas être complètes et aucune personne ne pourra se fonder à quelque titre que ce soit sur l'information contenue dans le présent communiqué ou son caractère exact, précis ou complet. Tout achat de

NE PAS DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

valeurs mobilières doit être effectué uniquement sur la base des informations contenues dans le Prospectus approuvé par l'AMF diffusé sur le site internet de la Société et de l'AMF. L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable de l'AMF sur les valeurs mobilières offertes.

Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus avant de prendre toute décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières.

Espace économique européen

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autre que la France, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un des Etats membres. Par conséquent, toute offre de valeurs mobilières de Solocal Group ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des Etats membres, (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus, (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus), ou (iii) dans toute autre hypothèse dispensant Solocal Group de publier un prospectus conformément à l'article 1(4) du Règlement Prospectus.

Etats-Unis d'Amérique

S'agissant des Etats-Unis, les valeurs mobilières de Solocal Group n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en application du *U.S. Securities Act* de 1933, tel qu'amendé (désigné ci-après le « *Securities Act* »). Les valeurs mobilières de Solocal Group ne peuvent être offertes, vendues, souscrites, recédées, exercées, nanties, cédées, transférées ou livrées directement ou indirectement sur le territoire des États-Unis d'Amérique, à quel que moment que ce soit, sauf en vertu d'une exonération aux ou au titre d'une transaction n'étant pas soumise aux obligations d'enregistrement prévues par le *Securities Act* et par toute réglementation applicable dans les différents Etats ou par toute autre loi ou réglementation boursière applicable aux Etats-Unis d'Amérique.

Royaume-Uni

Le Prospectus est distribué et destiné uniquement aux investisseurs qualifiés (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus) qui sont (i) des personnes qui ont de l'expérience en matière d'investissement et qui tombent dans la définition des « investisseurs professionnels » au sens de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (« **Order** »), ou (ii) des personnes qui sont des sociétés à capitaux propres élevés (*high net worth entities*) visées par l'article 49(2) (a) à (d) du *Order* ou (iii) toute autre personnes à qui le Prospectus pourrait être légalement communiqué (les personnes mentionnées aux (i), (ii), et (iii) étant ensemble désignées comme les « **personnes concernées** »). Les personnes n'étant pas des personnes concernées ne doivent pas utiliser ou se fonder sur le Prospectus au Royaume-Uni. Tout investissement ou toute activité d'investissement auxquels le Prospectus fait référence ne visent que les personnes concernées au Royaume Uni et ne peuvent être réalisées que par des personnes concernées.

NE PAS DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Australie, Japon et Canada

Les valeurs mobilières ne peuvent pas être offertes, souscrites ou vendues en Australie, au Japon ou au Canada.

Déclarations Prospectives

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations qui constituent des « déclarations prospectives », y compris notamment les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les anticipations et convictions actuelles de l'équipe dirigeante et sont soumises à un certain nombre de risques et incertitudes, en conséquence desquels les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévisionnels évoqués explicitement ou implicitement par les déclarations prospectives ; pour obtenir plus d'informations sur ces risques et incertitudes, vous pouvez consulter les documents déposés par Solocal Group auprès de l'AMF et, notamment, le Prospectus.

[Solocal - www.solocal.com](http://www.solocal.com)

Nous sommes le partenaire digital local des entreprises. Notre métier : les conseiller et les accompagner pour booster leur activité grâce à nos services digitaux (Présence digitale, Publicité digitale, Sites Internet, Nouvelles Solutions Print). Nous sommes également aux côtés des utilisateurs pour leur faire vivre la meilleure expérience digitale avec PagesJaunes, Mappy et Ooreka, et nos partenaires (Google, Facebook, Apple, Microsoft/Bing, Yahoo!, etc.). Nous mettons ainsi à la disposition des professionnels et du grand public nos services à très fortes audiences, notre data géolocalisée, nos plateformes technologiques évolutives, notre couverture commerciale sans égale dans toute la France, nos partenariats privilégiés avec les entreprises du numérique et nos talents en matière de data, de développement, de digital marketing, etc. Nous fédérons 335 000 entreprises partout en France et 2,7 milliards de visites sur nos services. Solocal bénéficie par ailleurs du label « Digital Ad Trust Classique » pour ses services digitaux PagesJaunes et Mappy. Pour tout savoir sur Solocal (Euronext Paris « LOCAL ») : restons en contact [@solocal](https://twitter.com/solocal).

Contacts presse

Charlotte Millet +33 (0)1 46 23 30 00
charlotte.millet@solocal.com

Edwige Druon +33 (0)1 46 23 37 56
edruon@solocal.com

Contacts investisseurs

Julie Gualino-Daly
+33 (0)1 46 23 42 12
jgualino@solocal.com

Colin Verbrugghe
+33 (0)1 46 23 40 13
cverbrugghe@solocal.com

Nous suivre



solocal.com